



Rupture conventionnelle

Par Phanie60

Bonjour, j'ai signé récemment une rupture conventionnelle à mon travail, j'étais en arrêt pour accident du travail et mon patron n'a pas du tout apprécié et du coup voilà rupture conventionnelle que j'ai acceptée car il m'a clairement fait comprendre que ce serait un enfer pour moi, bref mon arrêt se termine le 13 novembre et la date de fin de mon contrat au environ du 9 décembre, comme mon patron ne veut pas que je vienne faire mes derniers jours je vais lui demander donc de me faire un écrit de dispense, comment cela se passe-t-il est-ce qu'il doit me payer mes jours jusqu'à la date de fin de mon contrat ? Je suis un peu perdu car si il ne paye pas je sais pas comment je vais faire.

Merci infiniment de votre réponse
Cordialement

Par Prana67

Bonjour,

Si vous n'avez pas de dispense écrite, allez normalement à votre travail sinon l'employeur pourrait vous considérer en abandon de poste.

Si vous avez une dispense écrite l'employeur devra bien sûr vous payer le reste du préavis non effectué